# Audition du 12 décembre 2017 par la commission de réflexion sur l'avenir du baccalauréat, présidée par Monsieur Pierre Mathiot.

## **Présents**

L'audience a eu lieu au Ministère de l'Éducation Nationale, rue de Grenelle à Paris VIIème. La commission était représentée par Monsieur Pierre Mathiot (président de la commission, ancien directeur de Sciences po Lille et délégué ministériel aux parcours d'excellence), Madame Souâd Ayada (IGEN de philosophie, et présidente du conseil supérieur des programmes), Monsieur Johan Yebbou (IGEN de mathématiques) et Monsieur Nicolas Ginsburger (représentant la DGESCO).



L'UPBM était représentée par Mesdames Marie Pantaloni (présidente) et Géraldine Carayol (vice-présidente), et Messieurs Éric Favier et Antoine Gaudin (vice-présidents).

#### Préambule

Le bureau de l'UPBM est conscient que la réforme du lycée est inéluctable, et sans doute nécessaire, et a fait le choix de s'inscrire d'emblée dans le schéma perçu au travers des échos dans les médias. Il a proposé un projet compatible qui permette à nos enseignements de trouver leur place afin que nos élèves continuent d'y trouver la voie de leur réussite – voir document de propositions présenté en amont.

L'audience a eu lieu en fin de parcours d'entretiens pour la commission, ce qui a eu l'avantage de pouvoir s'appuyer dans la discussion sur un contour plus solide de ce vers quoi le projet tend, et également de rencontrer une commission qui a déjà bien cerné plusieurs des spécificités des sections technologiques.

La commission a rappelé régulièrement au cours de l'entretien que ses propositions n'étaient que des propositions, dont l'arbitrage revenait bien sûr au Ministre ; par ailleurs dans les échanges le représentant de la DGESCO rappelle que la question des moyens (horaires élèves, horaires professeurs, impact sur le service des enseignants) contraindra nécessairement les options. Le contenu ci-après n'est donc que le résumé d'échanges et ne préfigure pas un projet définitif.

# Sur l'avenir de la voie technologique

Monsieur Mathiot entame la séance en annonçant que la commission s'était posée la question de la pérennité de la voie technologique, mais qu'à l'issue de cinq semaines et d'environ soixante-dix rendez-vous d'entretiens il lui semblait que la voie technologique avait trouvé son

équilibre, son public, et ses débouchés, et qu'elle justifiait donc son existence. La commission est donc favorable au maintien de sections technologiques ; en revanche il lui semble qu'un des freins à leur développement est le poids de l'étiquetage « technologique » qui les condamne à être dépréciées aux yeux des élèves et des familles. La commission propose donc que les sections technologiques soient l'objet d'une réorganisation similaire à celle des sections du lycée général, et que *pour l'affichage* la dénomination « voie technologique » ne soit plus mise en avant, étant entendu cependant que le contenu voire les détails d'organisation (volume horaire, évaluation) ne soient pas intégralement identiques. La commission pense que le « désétiquetage » de façade des « techno » permettrait à terme de reflécher une partie des élèves de l'actuelle S (environ 200.000 bacheliers par an) vers nos sections, où ils ne s'en porteraient pas plus mal.

<u>Commentaire</u>: ce positionnement est proche de celui défendu par le bureau de l'UPBM dans son document préparatoire; nous avons insisté sur la nécessaire prise en compte dans cette réforme du profil des élèves de nos sections technologiques

#### Sur l'organisation du bac – et corollaire sur l'organisation des enseignements.

Le modèle n'est pas encore totalement arrêté, notamment parce qu'un modèle unique fonctionnant de façon consensuelle pour tout le lycée est difficile à mettre en place. Le principe de la semestrialisation au lycée semble cependant arrêté.

Le projet s'articule autour d'un tronc commun qui serait en classe de première constitué des mathématiques, du français, de l'histoire-géographie, d'une langue vivante et de l'EPS. Sur ce tronc commun à tout le lycée, les élèves composeraient un parcours personnalisé de spécialisation formé de deux « majeures » et de deux « mineures ».

Les « biotechnologies » constitueraient l'une des majeures. Pour la commission, le parcours doit être formé par une paire de « majeures », et souhaiterait proposer pour les disciplines « technologiques » un assemblage systématique avec une discipline « générale », comme par exemple « biotechnologies » et « mathématiques ».

<u>Commentaire</u>: là encore on retrouve une organisation proche des propositions de l'UPBM dans le document préparatoire. La place dans les « majeures » de la biotechnologie semble en bonne voie.

En revanche la constitution d'un attelage « techno » / « général » systématique pour les deux majeures pose la question de la transposition de l'actuelle ST2S : la majeure technologique envisagée semble être les STSS, alors couplée à une majeure générale. La position de l'enseignement de BPH dans ce schéma est à clarifier (passage de l'enseignement de BPH sous une étiquette SVT ? BPH en mineure ?) ; nous n'avons pas de réponse sur ce point ; la commission semble travailler davantage à une structure générale qu'à la composition détaillée des parcours.

Le bureau a indiqué que les disciplines du tronc commun devraient avoir un programme adapté au profil des élèves technologiques, comme c'est le cas aujourd'hui en voie techno.

Pour éviter la constitution de parcours trop fantaisistes, et garder à la formation sa cohérence, la commission envisage que le choix des « mineures » puisse être contraint selon les « majeures » choisies : on pourrait ainsi imposer à un élève ayant choisi « biotechnologies » en majeure de prendre « SPC » en mineure.

Commentaire : la structure et les garde-fous proposés semblent cohérents au bureau de

l'UPBM. Cependant, le choix des « majeures » / « mineures » qui s'articuleraient autour de la « biotechnologie » ne semble pas arrêté, et la commission n'évoque qu'un modèle. Par ailleurs, la préservation d'un tronc commun, aux côtés de deux mineures et d'une majeure générale, conduit inéluctablement à une réduction de l'horaire restant pour la majeure « technologique » ; le bureau a rappelé et démontré que la démarche technologique demande du temps et que les volumes horaires doivent être préservés. La commission entend cet écueil, mais la DGESCO rappelle que les horaires du lycée français sont déjà parmi les plus chargés. L'UPBM le reconnait mais rappelle aussi qu'une heure d'AT n'est pas une heure de cours magistral, et que dans nos classes on fait souvent un travail qui est renvoyé en « devoir maison » en série générale.

Prenant en compte la contrainte horaire inhérente à l'enseignement d'une discipline technologique, la commission évoque la *possibilité* de diminuer légèrement les horaires des mineures pour augmenter ceux des majeures.

La classe de seconde aurait une mission d'accompagnement à l'orientation : l'actuelle AP serait repensée pour permettre un accompagnement des élèves dans la constitution de leur parcours au lycée (la constitution du choix de leurs « majeures » et « mineures »). L'enseignement en classe de première et de terminale s'articulerait sur ces choix, avec une évaluation en plusieurs temps et selon diverses modalités.

### Sur l'organisation des épreuves du bac – et sur l'évaluation.

Là encore le modèle n'est pas totalement arrêté, néanmoins les contours se précisent davantage. Le baccalauréat serait composé de quatre épreuves terminales :

- le français évalué en fin de première (à l'écrit ou à l'oral, cela n'est pas arrêté),
- la philosophie évaluée en fin du deuxième semestre de terminale (les sujets devraient tenir compte des profils hétérogènes de tous les élèves du lycée),
- les deux majeures, évaluées chacune en un écrit après le premier semestre de terminale (aux alentours des vacances de printemps) afin d'être prises en compte dans l'inscription « parcours-sup' ».

La fameuse épreuve du Grand Oral (voir plus loin) compléterait ces quatre épreuves terminales. L'ensemble des épreuves terminales (4 écrits, Grand-O) compterait pour 60% du total.

Le contrôle continu CC compléterait cette évaluation : les « mineures » seraient exclusivement évaluées en CC (pour 10 à 15% du total) ; les majeures auraient également une évaluation en CC à la fois pour s'assurer du maintien de la motivation jusqu'au bout de l'année mais aussi pour éviter les stratégies de bachotage qui constituent l'une des critiques fortes du système actuel, enfin pour « faire baisser un peu la pression » de l'épreuve terminale.

<u>Commentaire</u>: le schéma proposé convient à ce que nous avions envisagé au fil des lectures depuis un mois, et à ce que nous avons proposé. La place de la biotechnologie « majeure », serait préservée avec une épreuve écrite terminale totalement dédiée qui assure crédibilité et coloration forte pour l'élève ; le maintien d'une part de CC permet d'y intégrer nos ECE (qui seraient donc évaluées en contrôle continu). En revanche en ST2S, la question d'une épreuve terminale dépend du choix des « majeures » : la coexistence de la BPH aux côtés des ST2S nous paraît fondamentale et est la position que l'UPBM ainsi que l'APSMS défendent, mais ce principe se heurte à l'attelage discipline « technologique » / discipline « générale » que la

#### commission défend.

Le bureau de l'UPBM a constamment rappelé le positionnement « en pointe » de la voie « techno », et spécialement de la filière biotechnologique sur le contrôle continu où notre expérience du CCF en BTS est réelle, comme sur la conduite de projet et son évaluation.

Le Grand Oral interviendrait en fin d'année de terminale et constituerait un rite républicain de passage et de fin de parcours. Il consisterait en un oral préparé, devant un jury constitué de trois personnes dont un non-professeur. L'épreuve durerait trente minutes dont dix d'exposé par l'élève, et le reste en entretien et questionnement. La démarche devrait être transversale à plusieurs disciplines, éventuellement les deux « majeures », mais pourquoi pas élargi à d'autres champs disciplinaires, et conduire à un questionnement plus large sur le positionnement de l'élève.

Pour les disciplines « techno », il pourrait s'appuyer naturellement sur le projet actuel, qui constitue à la fois un marqueur de l'identité de nos sections mais aussi un accomplissement dans le parcours de formation pour l'élève. Dans cette perspective, l'évaluation de la conduite du projet pourrait être assurée par une note de CC posée par le professeur-formateur, et l'évaluation finale menée devant un jury externe.

<u>Commentaire</u>: là encore on retrouve la structure proposée dans notre document préparatoire, avec un grand-oral appuyé sur le projet.

Le bureau de l'UPBM a rappelé notre expérience et notre expertise en jurys de BTS où nous pratiquons une évaluation croisée (professeur de lettres, professeur du champ professionnel, représentant du monde professionnel). Nous avons également mis en avant notre expérience de l'évaluation du PTA de terminale pour la STL et signalé les difficultés rencontrées en PT de ST2S par les collègues de BPH.

Nous avons par ailleurs insisté pour que l'élargissement du questionnement ne consiste pas en une interrogation généralisée, mais soit davantage un questionnement qui s'appuie sur le projet et la façon dont l'élève s'est emparé de la réflexion permise par celui-ci.

En ST2S, nous avons défendu que l'élargissement s'appuie sur l'enseignement de BPH.

Monsieur Mathiot n'exclut pas qu'à terme la part de l'évaluation au bac laissée à l'évaluation locale ou au contrôle continu puisse augmenter, mais pense que la collectivité n'est pas prête pour l'instant.

#### Questions diverses.

La commission a demandé ce que l'UPBM pensait des programmes actuels. Dans la mesure où nous avons été associés à leur écriture, la réponse est forcément subjective : nous les trouvons assez convenables ! La question de l'inadéquation du programme de physique en STL a été soulevée ; la place des programmes actuels de mathématiques et leur contextualisation a également fait l'objet d'échanges.

L'UPBM a redit qu'elle était volontaire pour participer à la réécriture des référentiels, aux côtés de l'inspection et sous l'égide du CSP, comme nous l'avions fait lors de la réforme de 2010.